AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0518
FR0010040865-FS0256

24 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GECINA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 avril 2015, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège), a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 avril 2015, les seuils de 10% du capital et droits de vote de la société GECINA et détenir 6 139 377 actions GECINA[2] représentant autant de droits de vote, soit 9,73% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions GECINA détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 102 821 actions GECINA détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 63 104 820 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.